



VERSAILLES

Conseil de quartier Saint-Louis

Compte rendu de la réunion du 7 décembre 2022

Introduction.

L'ordre du jour de la réunion comportait plusieurs thèmes : la Sécurité, l'aménagement du Carré à la Fontaine, un point sur les travaux de la commission Voirie.

1-La sécurité et le bien vivre à Versailles

M. Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE, Maire-Adjoint délégué à la Sécurité, aux Affaires militaires, aux Anciens Combattants et à la Commande publique, fait une présentation sur la sécurité et le bien vivre à Versailles.

La Sécurité est une composante essentielle de la tranquillité publique, mission traditionnelle des Maires. En ce sens, elle relève d'un continuum d'actions concernant divers services de la ville. Ainsi, la Sécurité ne résulte pas seulement des missions de la direction du même nom : elle constitue une « politique publique », un objectif à atteindre.

A.- La Sécurité est la fonction première (\approx régaliennne) du maire et comporte :

- Un volet social
- Un volet prévention et traitement des sinistres
- Un volet prévention/régulation de la circulation sur les voies publiques
- Un volet prévention des atteintes aux biens et aux personnes
- En fin, un volet répression

Dans tous ces domaines, le maire n'est pas seul à décider et agir :

- Les compétences partagées entre l'Etat (Justice, maintien de l'ordre), le département (lutte contre les sinistres, action sociale), l'agglomération (réseau de vidéosurveillance) et la ville (action sociale, police municipale, ...).
- Les moyens à engager appartiennent à l'Etat, au département ou à la ville. On peut noter que la région tend depuis une dizaine d'années à participer au financement de nombreuses actions dans le domaine de la sécurité.

Dans cet esprit, à Versailles, la direction de la Sécurité, le réseau des Maisons de Quartier et le CCAS coordonnent leurs actions afin d'établir un vrai continuum de la prévention à la répression.

Dans les statistiques du Ministère de l'Intérieur, Versailles apparaît comme une ville assez tranquille en terme de sécurité. La police nationale considère donc Versailles comme n'étant pas un objectif majeur de son action.

Bien sûr, le point de vue des habitants peut différer selon certaines expériences plus ou moins bien vécues, voire traumatisantes.

Les moyens humains et techniques mis en œuvre par la mairie sont : les agents de la police municipale, les agents de surveillance de la voie publique (ASVP), un réseau de vidéosurveillances soit 140 points de surveillance. On peut noter qu'il y a seulement 14 caméras pour le quartier Saint Louis dont 2 dans la rue de Satory pour des raisons liées à l'infrastructure réduite des réseaux de fibre optique protégés.

Exemple de résultats obtenus grâce à la vidéosurveillance : Arrestation d'une personne, faisant partie d'un réseau, pillant les boîtes aux lettres. Le personnage a été repéré par un opérateur de vidéosurveillance qui a observé une scène de vol, relevé la plaque d'immatriculation et lancé l'intervention de la police nationale.

Intervention de plusieurs membres du conseil de quartier présents qui ont subi ainsi le détournement de chèques.

Autres interventions et questions des membres du conseil de quartier.

- La mairie utilise t'elle la reconnaissance faciale ? Réponse : Non, ce n'est pas légal en France.
- Y a-t-il des caméras sur le square d'enfants des carrés Saint Louis. Réponse : oui, une caméra mobile.
- Quel budget annuel la ville consacre au traitement de l'insécurité ? Réponse : Budget fonction sécurité 6-7 millions € incluant la contribution au service des sapeurs-pompiers.
- Pourquoi y a-t-il une évolution des chiffres de l'insécurité à Versailles comparativement, par exemple, à une ville comme le Chesnay ?

Réponse : Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, les seuls dont la mairie peut disposer, le nombre et la gravité des délits commis restent encore bien au-dessous de ceux de 2019 avant Covid.

Intervention d'un membre du conseil de quartier, conciliateur de justice. Pourquoi les gens ne portent-ils pas plus souvent plainte lorsqu'ils sont victimes ?

Réponse : Exceptés les faits graves, la police n'encourage pas forcément le dépôt de de plainte mais oriente plutôt sur la main courante. Or, les chiffres du ministère de l'intérieur ne comprennent en compte que les dépôts de plaintes.

- Télétravail.

Celui-ci s'étant développé depuis la fin du confinement Covid, cela a pour conséquence des changements d'habitudes et de perceptions des habitants télétravaillant. Exemple de celui qui va se plaindre auprès du boulanger de la porte de la boutique qui grince toute la journée.

- Incivilité / Bien vivre à différencier avec des questions de sécurité.

Une très forte augmentation de l'incivilité est constatée, depuis 2 ans. Exemple : le bruit, les dépôts d'ordures, le comportement « égoïste » des différents usagers de la voirie (piétons, vélos, véhicules motorisés).

M. LAROCHE de ROUSSANE précise qu'un grand nombre d'interventions de la police pour tapage nocturne est enregistré

- Un rappel est fait sur la réelle efficacité de l'application Versailles. Il faut inciter les habitants à l'utiliser, la mairie réagit et prend en compte assez vite les sujets mentionnés.
- Une remarque d'un membre sur l'impunité des utilisateurs de la voie publique, qu'il s'agisse des piétons, des voitures, des vélos et autres engins relevant du code de la route. Pourquoi la ville de Versailles n'intervient-elle pas davantage lorsque celui-ci n'est pas respecté ?

Réponse : Un exemple cité de répression sur une moto en très grand excès de vitesse une nuit. Mais il est reconnu que seules les grandes infractions sont relevées. Réponse reçue avec scepticisme et regret par les personnes présentes.

- La question du bruit occasionné par les motos roulant avec un pot d'échappement bruyant.

Réponse faite sur la difficulté de constater l'infraction, ou le dépassement de vitesse, le ressenti n'étant pas nécessairement mesuré comme étant supérieur à la norme réglementaire selon les circonstances de temps et de lieu.

Question abordée sur la fréquence des vols d'hélicoptères au-dessus du sud du quartier Saint-Louis depuis la fin du premier confinement Covid.

Des riverains observent de 20 à 30 passages quotidiens 7h30 à 23h30. Il s'agirait à 80 % d'hélicoptères de la gendarmerie, à 15 % d'hélicoptères gros porteur de l'armée et enfin quelques-uns de la prévention civile ou privé.

On ne s'explique pas ce phénomène nouveau, qui dérange certains habitants du quartier ayant des jardins ou simplement appartements tournés vers le sud (A86). Il est flagrant aux beaux jours du fait des fenêtres ouvertes ou de l'utilisation des jardins.

Pourquoi tant de passages de la gendarmerie, sur une trajectoire qui semble toujours la même, avec très souvent un aller puis un retour dans les 10 mn qui suivent ? La trajectoire officielle de vol aérien étant l'A 86, n'est-il pas possible de la respecter ?

Comment peut-on s'informer pour ensuite tenter de sensibiliser sur la gêne occasionnée ?

M. Jean Pierre LAROCHE de ROUSSANE propose de se renseigner auprès de la gendarmerie.

- Une question est posée sur la lumière allumée toute la nuit dans les carrés, une forte luminosité gênant les habitants.

Réponse : Le problème est identifié par le service concerné et donc en cours de traitement.

- Il est à nouveau évoqué l'éclairage de certains passages piétons en bleu.

Monsieur le maire avait accepté de tenter l'expérience. La réponse est faite que les responsables du service de la voirie à la mairie ne sont pas favorables à ce projet : une des raisons est qu'à terme, les conducteurs s'habituent à cette lumière sur les passages piétons, et l'efficacité de cet éclairage est incertaine.

2-Difficultés rencontrées pour la rue de Satory.

Intervention d'un conseiller sur la réunion organisée par Philippe Pain et quelques membres du conseil de quartier concernés par les questions de nuisances dans la partie piétonne de la rue Satory. Les nuisances sont liées à la présence d'un grand nombre de restaurants et/ou d'établissements avec terrasse ouverts tard la nuit dans cette rue.

Cette réunion avait pour objectif d'organiser ensuite, vers le printemps, une réunion avec les commerçants de cette rue pour les sensibiliser.

Les points abordés :

- Le non-respect de la limitation de vitesse zone 20 aux heures d'ouverture de la rue piétonne aux véhicules le matin.
- La gestion des déchets.
- Le respect d'un espace pour accéder aux portes d'entrée des immeubles.

Chaque restaurant tente d'élargir au maximum sa terrasse, parfois les habitants ne peuvent plus accéder facilement aux portes d'immeubles et doivent déranger les consommateurs assis en terrasse. La question se pose sur le marquage au sol d'une limitation de l'espace à respecter. Exemple donné le restaurant le Maquis.

- Le respect du trottoir et la largeur de passage devant la boulangerie Bigot qui est devenu une terrasse alors que le trottoir est étroit.
- Le bac à plantes devant le 10/12 de la rue de Satory qui sert de poubelle et banc à des consommateurs/clients de l'épicerie à ce niveau de la rue.

Ceci occasionne un rassemblement de consommateurs qui stationnent parfois bruyamment, en quelque sorte un « bar clandestin » !

- La musique

Un musicien de rue avec amplification joue plusieurs heures par jour d'un volume exagéré. Ceci depuis plusieurs années. Il est néanmoins précisé que les musiciens acoustiques n'utilisant pas d'amplification ne dérangent pas.

La musique à volume élevé de certains établissements tels que Positive café ou No water qui, fenêtres grands ouvertes aux beaux jours, ne se préoccupent pas des habitants avoisinants.

- Le surbooking des bars.

Certains établissements servent en extérieurs une quantité importantes de consommateurs, stationnant debout sur la voirie, consommant dans des verres en plastique jusqu'à tard le soir.

Certains consommateurs vont uriner rue du vieux Versailles, pour ne pas le nommer le Baradoz étant particulièrement visé par ces deux questions.

- Les habitants de la rue se sentent un peu abandonnés par les services de la police nationale ou municipale laissant ainsi les habitants se débrouiller et intervenir d'eux-mêmes. Lorsque la police nationale est appelée par les habitants, la police municipale ne répondant au téléphone que très rarement, souvent aucune suite n'est donnée. Elle invoque des raisons diverses, telles que pas prioritaire, manque de patrouilles...

M. LAROCHE de ROUSSANE précise qu'entre 19 heures et 7 heures, seul le numéro d'appel de la police nationale, le 17, assure une permanence. Ce standard transmet l'alerte à l'une des différentes patrouilles de la police nationale ou de la police municipale, selon l'activité de chacune.

- Une personne dénommée « l'anglais » qui hurle dans le quartier.

Réponse : cette personne est sous le coup d'un OQCF (obligation de quitter le territoire Français) depuis peu. Personne bien connue des services de polices, souvent arrêtée par la police, emmenée plusieurs fois à l'hôpital Mignot mais pas reconnue comme dangereuse.

- Il est proposé de faire une signalisation test de quelques panneaux préventifs « Chut zone de silence ».
- Question des épiceries qui vendent de l'alcool le soir

M. LAROCHE de ROUSSANE précise qu'une action de suspension administrative a été organisée avec le commissaire de police de Versailles contre l'un des établissements qui continue de vendre de l'alcool à des consommateurs en état d'ébriété très avancé.

M. Jean Pierre LAROCHE de ROUSSANE constate que cette action n'a pas été retenue par le préfet alors que le dossier instruit par le commissariat de Versailles en liaison avec la ville semblait sérieux¹.

D'autres actions ont été menées contre cet établissement telles qu'hygiène, insonorisation, verbalisation pour vente d'alcool abusivement. La seule solution serait le non-renouvellement du bail par le propriétaire des murs.

Enfin intervention de Madame Emmanuelle de CRÉPY, Maire-Adjoint, déléguée à la Culture et à la Concertation, proposant au début du printemps et saison estivale d'organiser des réunions sur les différents thèmes avec les services concernés pour anticiper les différents problèmes.

3-Finalisation du carré à la Fontaine

- Arbres et vivaces plantés
- Les clous de stationnement ont été mis en réserve, ils seront remplacés par un modèle plus visible
- Panneau « interdit de stationner handicap » sera déplacé entre deux arbres anciens
- Un revêtement de protection des racines est à l'étude
- Carré à la Fontaine – emprise de travaux Colas. Sa réduction a été demandée, l'arrêté indiquait une fin de chantier mi-novembre. A voir.
- Replantation des charmilles : vu leurs dimensions importantes, seuls deux rangs seulement seront plantés pour être compatibles avec les fondations des pavés et des bordures existantes mais avec une densité plus forte
- L'installation de l'éclairage vient d'être terminée par l'entreprise elle sera suivie dans les semaines à venir par une phase d'essais et de réglages par le service éclairage de la Ville pour optimiser l'uniformité, la graduation et l'intensité de l'éclairage.

¹ Renseignement obtenu auprès de la préfecture : l'avocat du gérant de l'établissement avait pointé néanmoins quelques faiblesses juridiques ; la préfecture n'a pas souhaité courir le risque d'une annulation de la mesure devant le tribunal administratif.

- Stationnement dans les allées : Une borne rétractable va être installée au début de l'allée vers la sortie du carré, préservant l'accès pompiers

4-Point Commission voirie

- 1) Pont St Martin, marquage surélevé de l'arrêt de bus vers la rue Edouard Charton
 - Des marquages vélos le long de la bordure seront réalisés pour rappeler et renforcer la présence des vélos au sein de la circulation générale.
- 2) Marquage 30 autour de Notre-Dame du Grandchamp
 - Le marquage Zone 30 sera réalisé sur la rue Saint-Louis en cohérence avec les autres rues.
- 3) Sortie piétons des étangs Gobert/rue Edouard Charton : signalisation pour protéger les piétons
 - La signalisation existante + le candélabre au droit du passage piéton suffisent à informer de la présence de la traversée, notamment au regard de la circulation qui se fait à faible vitesse aux heures de pointes
- 4) Conservation des « STOP » des trottoirs traversant en sortie des carrés de Saint-Louis
 - La commission de voirie souhaite que les STOP soient conservés et placés côté de la voie principale.
 - Ceux-ci ne pouvant pas être marqués sur un trottoir, ils seront réalisés sur la chaussée dans l'alignement des stationnements.
 - Un aménagement test sera réalisé à la sortie du carré à la Fontaine sur la rue d'Anjou avant la généralisation à tous les carrés.
 - Le trottoir traversant du carré à la Terre va être repris pour être conforme avec les autres.
- 5) Carré à l'avoine : emplacements motos derrière le pressing
 - Une recherche d'emprise pour l'emplacement des motos ne pourra être fait que conjointement à l'aménagement du carré à l'avoine (2023). Les services ne sont a priori pas favorables à la création de stationnements motos dans les allées
- 6) Passage piétons 38 avenue de Sceaux : ralentisseur type coussin envisagé
 - La commission voirie donne son accord pour pose d'un ralentisseur
- 7) Rue Royale/Sceaux : écoulement des eaux au niveau du passage piéton
 - Ce sujet est traité par Versailles Grand Parc qui a été relancé pour chercher une solution.
- 8) Rue Indépendance américaine/Orangerie : temporisation des feux
 - Une piste de solution permettant d'augmenter le temps de traversée piétonne sur la rue de l'Orangerie a été trouvé. Le Département a été relancé pour la mise en œuvre.

9) Rejoindre plus facilement la piste cyclable de la rue de l'Orangerie vers les Matelots

- Le potelet a été déplacé en bordure de piste cyclable pour limiter la gêne pour l'insertion des cyclistes.

10) Traversée des piétons le long du SAS vélo de la RD10

- La 2^{ème} ligne d'effet du SAS vélo sera effacé pour supprimer l'effet « couloir » actuel.

11) Aménagement rue Mazière/Orangerie

- Des comptages du trafic routier avec relevé de vitesses seront réalisés à partir du lundi 5 décembre au niveau des passages piétons Mazière/Orangerie et sur la rue Mazière
- Panneaux passage piétons posés
- Leds remplacés aux deux extrémités

Alerte d'un membre du conseil sur le passage piéton du passage venant de la gare des chantiers et débouchant sur la rue Edouard Charton. Passage piéton très dangereux. Suggestion faite d'éclairer le passage piéton mais également d'alerter les piétons du passage piéton dangereux par une signalisation à la sortie du passage.

Débat sur STOP ou pas STOP sur les carrés. Essai en cours d'une signalisation STOP...Efficacité à évaluer par les utilisateurs dans les mois à venir.